

ANNEXES

Tramway Boulevards des Maréchaux Sud

du Pont du Garigliano à la Porte d'Ivry



ANNEXE

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

L'article L.300-2 et R.300-1 du code de l'urbanisme fait obligation pour les personnes publiques ayant l'initiative d'opérations d'aménagement d'organiser, le plus en amont possible des procédures administratives, une concertation dans des conditions fixées en accord avec la commune afin d'associer « pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ».

Une délibération votée le 29 janvier 2001 par le Conseil de Paris a prévu les modalités de cette concertation préalable.

Conformément à la délibération du Conseil de Paris du 29 janvier 2001 fixant les modalités de cette concertation, a été présenté lors de la concertation le site de la Petite Ceinture ferroviaire à côté du site du boulevard des Maréchaux retenu par le Contrat de Plan Etat/Région d'Île-de-France 2000-2006 et objet de ce schéma de principe.

1- Les modalités de la concertation

Celles-ci ont donné lieu à :

- Une réunion de la commission extra-municipale des déplacements, présidée par le Maire de Paris qui a ouvert cette concertation le 17 mai 2001

- Une exposition publique, présentant le projet sur 14 panneaux, dans les trois mairies d'arrondissement (13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème}) concernées par le projet, ainsi qu'à l'Hôtel de Ville, s'est tenue du 5 juin au 7 juillet 2001. Des registres et des urnes étaient à la disposition du public afin qu'il fasse valoir ses observations.

- Une réunion publique présidée par Denis BAUPIN, adjoint au Maire de Paris et par le maire de l'arrondissement concerné a eu lieu dans chaque mairie d'arrondissement concernée aux dates suivantes :

- le 29 juin 2001 à la mairie du 13^{ème} arrondissement
- le 25 juin 2001 à la mairie du 14^{ème} arrondissement
- le 2 juillet 2001 à la mairie du 15^{ème} arrondissement

- Un dépliant a été réalisé : il était disponible dans les mairies d'arrondissement du 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissement ainsi que dans les autobus de la ligne PC et dans les stations de métro du secteur,

Par ailleurs, dans un souci de large consultation, il a été transmis aux communes et départements riverains des affiches annonçant la concertation préalable et il a été proposé aux communes qui le désiraient, d'afficher sur leur territoire des panneaux de l'exposition. Plusieurs municipalités, comme celles de Montrouge et d'Ivry y ont répondu positivement.

La Cité Internationale Universitaire de Paris a également fait la demande de présenter sur son site l'exposition relative au projet, ce qui fût le cas du 9 au 20 juillet 2001, et a organisé une réunion interne sur le sujet le 12 juillet 2001.

L'information

La concertation a été annoncée par voie d'affichage : 280 affiches ont été mises en place sur les panneaux d'affichage légal dans l'ensemble des secteurs concernés. Cet affichage donne l'ensemble des informations concernant les lieux et dates des expositions et les dates.

Les panneaux :

14 panneaux ont été présentés sur les lieux d'expositions et lors de la réunion publique. Les thèmes évoqués dans chacun des panneaux étaient les suivants :

- panneau 1 : Le cadre de la concertation préalable
- panneau 2 : L'organisation de la concertation préalable
- panneau 3 : Les objectifs du projet
- panneau 4 : L'histoire du tramway à Paris
- panneau 5 : Le site de la couronne parisienne hier
- panneau 6 : Le site aujourd'hui
- panneau 7 : L'intégration du tramway dans un vaste projet urbain
- panneau 8 : Le choix du site : petite ceinture ferroviaire ou maréchaux ?
- panneau 9 : Le choix du site des maréchaux
- panneau 10 : L'intégration du tramway sur les maréchaux : principes et variantes
- panneau 11 : Le devenir de la Petite Ceinture Ferroviaire
- panneau 12 : La technologie du tramway
- panneau 13 : Les caractéristiques de la ligne

panneau 14 : l'importance du tramway dans la candidature de Paris aux Jeux Olympiques

Les diaporamas :

Lors de ces réunions publiques un diaporama présentant le projet mis en consultation a été commenté. Ce diaporama rappelait entre autres :

- les objectifs du projet de transport et les motifs du choix d'implantation sur les maréchaux,
- l'intégration du tramway dans les projets de la ville de Paris en matière de requalification urbaine des secteurs traversés
- le niveau de service offert par la nouvelle ligne de transport en commun
- et les différentes variantes d'implantation envisageables
- Enfin une analyse succincte des particularités de chacun des arrondissements.

2 – la réunion de la commission Extra-municipale des déplacements

Conformément à la délibération du 29 janvier 2001, fixant les modalités de la concertation préalable, une réunion de la Commission Extra-Municipale des Déplacements a engagé cette phase de concertation : cette réunion a eu lieu le 17 mai 2001 à l'Hôtel de Ville de Paris.

Présidée par le Maire de Paris, cette commission qui réunissait des représentants des associations d'usagers, de la RATP, de la SNCF, de RFF, du STIF, de la Région, de la préfecture de Police, de la Préfecture de Paris, des taxis, des communes et départements limitrophes ... et de l'administration parisienne a été l'occasion de présenter les grandes lignes du projet, de son planning et de la concertation qui était engagée.

Cette réunion a permis à un certain nombre d'associations d'exprimer leurs remarques et de faire part de leur intérêt pour un projet de tramway en rocade. Certaines ont à cette occasion émis leur préférence pour un tramway sur le site des maréchaux, d'autres pour la petite ceinture et d'autres encore pour la réalisation des 2 projets.

:

Les réunions publiques

Ce sont environ 850 personnes qui ont participé aux 3 réunions publiques :

- environ 150 personnes à la mairie du 13^{ème} arrondissement
- environ 300 à la mairie du 14^{ème} arrondissement
- environ 400 personnes à la mairie du 15^{ème} arrondissement

Il est important de signaler que les participants à ces réunions publiques étaient pour la majeure partie d'entre eux riverains de l'arrondissement concerné. Toutefois signalons qu'un certain nombre d'associations étaient présentes dans les 3 réunions et ont exprimé à chaque fois leur avis sur le projet.

Un grand nombre de participants ont fait part de leur intérêt pour ce type de mode de déplacements peu polluant et moderne.

Lors de ces réunions, de nombreux thèmes ont été abordés, en particulier la réutilisation de cette Petite Ceinture ferroviaire. Les observations à ce sujet ont d'ailleurs été très variables selon les secteurs concernés. Ainsi, les habitants du 13^{ème} arrondissement qui se sont exprimés ont majoritairement fait valoir une solution favorisant la Petite Ceinture ferroviaire qu'ils jugent meilleure pour la desserte de la partie Ouest de l'arrondissement. A contrario, les habitants du 15^{ème} arrondissement ont surtout fait entendre leur préférence pour une implantation sur le boulevard des Maréchaux, qu'ils considèrent mieux répondre aux besoins et mieux préserver l'environnement des habitations.

De nombreux participants ont exprimé un certain nombre d'interrogations concernant :

- le prolongement du tramway au-delà de la porte d'Ivry
- l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- la requalification des boulevards des maréchaux
- la réduction de circulation sur les boulevards des maréchaux
- la desserte des riverains, les livraisons et les déménagements dans le cas d'une implantation latérale
- la desserte de la partie Ouest et du sud de la Z.A.C. Paris Rive Gauche la question du bruit du tramway

- la préservation des plantations
- L'inter modalité avec les autres modes de déplacements notamment en matière de correspondance du tramway des Maréchaux avec les lignes de bus (de Paris et de banlieue) et avec la ligne de tramway T2 prolongée dans Paris.
- L'information au niveau des stations
- L'implantation des itinéraires cyclables

En terme d'insertion sur le boulevard des Maréchaux, une majorité des observations formulées est pour une implantation axiale de la plate-forme du tramway sur la chaussée, soulignant par la même des attentes en terme de desserte des rives (livraison, stationnement), mais également des craintes vis-à-vis de la sécurité des piétons et des vélos.

4 - Les registres et urnes mis à disposition du public

Afin de permettre au plus grand nombre de parisiens d'émettre un avis sur le projet des registres étaient à dispositions dans les mairies d'arrondissement.

696 avis ont été recueillis pour l'ensemble des arrondissements dont 675 concernaient directement le projet : 151 dans le 13^{ème} arrondissement, 254 dans le 14^{ème} arrondissement et 270 dans le 15^{ème} arrondissement.

Toutefois un certain de personnes ou d'associations ont fait les mêmes remarques sur 2 voire 3 registres : ce sont donc 660 remarques et avis différents (dont 639 concernant directement le projet) : 146 dans le 13ème, 240 dans le 14ème et 253 dans le 15ème. Parmi celles-ci 99 (dont 66 différentes) provenaient de membres d'associations (25 dans le 13ème, 14 dans le 14ème et 27 dans le 15ème) et 407 de riverains des 3 arrondissements concernés (83 du 13ème arrondissement, 167 du 14ème et 157 du 15ème).

Les thèmes abordés sont multiples et sont la preuve de l'intérêt du public pour le projet. Si la problématique de l'implantation du tramway sur la petite ceinture ou sur les maréchaux a été largement évoqué, un grand nombre d'observations ont été faites rejoignant et précisant les thèmes abordés lors des réunions publiques :

- performance de la ligne de transport
- accessibilité des stations et des véhicules

- coût de l'opération
- capacité du tramway
- correspondances et complémentarité avec les autres lignes de transport en commun
- circulation automobile sur les maréchaux
- environnement : pollution, bruit
- suite de la concertation
- prolongement du tramway à l'Est
- devenir de la petite ceinture
- requalification des maréchaux
- convivialité du tramway
- insertion sur les maréchaux (la position axiale est préférée)
- type de véhicule, alimentation

28 associations différentes se sont exprimées sur le projet dont 8 associations de quartier. Ces associations se sont souvent exprimées dans chacun des 3 arrondissements (urnes et registres).

5 pétitions ont été déposées en faveur de l'implantation sur le site des maréchaux ou sur le site de la petite ceinture ferroviaire.

On retrouve dans les avis émis l'ensemble des remarques exprimées ci-dessus.

5 - Conclusion

Le débat a été très riche et a montré l'intérêt pour le tramway.

Les questions posées et remarques faites ont fait l'objet de précisions et de réponses lors des réunions publiques. qu'il s'agisse d'éléments sur le coût, le planning, la performance du tramway, l'insertion urbaine, la technologie du tramway, le financement de l'opération, l'accessibilité aux PMR, l'information aux usagers.....

La poursuite de la concertation permettra de compléter les réponses.